

La Musique pendant la guerre. Revue musicale mensuelle

La Musique pendant la guerre. Revue musicale mensuelle.
1915/12/10.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter reutilisationcommerciale@bnf.fr.

vaient dû faire M. Gheusi, les frères Isola et M. Paul Vidal pour arriver à cette réouverture).

Cet anniversaire fut célébré dans la plus stricte intimité. Seuls les membres des familles des dix pensionnaires de la maison, morts au champ d'honneur, dont on glorifiait la mémoire, y assistaient.

M. Dalimier, Sous-secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts, a présidé cette émouvante cérémonie. Les familles des morts ainsi que le personnel et les artistes étaient réunis sur la scène autour du tableau symbolique de M. Carlos Schwob, offert par l'Etat. M. Gheusi et les frères Isola entouraient le Ministre qui a prononcé un discours d'une rare et haute éloquence. M. Gheusi lui a répondu au nom du personnel par quelques paroles d'une sensibilité touchante.

C'est avec une reconnaissance émue que nous constatons une fois de plus la sollicitude témoignée par M. Dalimier à l'Art et aux Artistes.

Qu'en pensez-vous ?

Si

On faisait du Théâtre Lyrique à la Gaité Lyrique (*bis repetita placent*).

Le nom du Théâtre serait peut-être ainsi justifié et les clauses du cahier des charges respectées.

Inauguration, au Palais des Beaux-Arts de la Ville de Paris, de l'Exposition des « Cocardes de Mimi Pinson », destinées aux soldats du front.

Le jeudi 11 novembre, M. Dalimier, Sous-secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts, a inauguré l'Exposition des Cocardes de Mimi Pinson.

A son arrivée, M. le Sous-secrétaire d'Etat a été reçu par M. Adrien Mithouard, président du Conseil municipal, M. Delanney, préfet de la Seine, M. Laurent, préfet de police, M. Gustave Charpentier, membre de l'Institut, président de l'Œuvre de Mimi Pinson, M. Alphonse Deville, président de la Commission de l'Enseignement et des Beaux-Arts, M. Fernand Lefranc, vice-président de l'Œuvre de Mimi Pinson, MM. J. d'Estournelles de Constant, Valentino, Maurice Leblond, Alfred Bruneau, Widor, Théodore Dubois, Francis Casadesus, Adolphe Brisson, Adolphe Aderer, etc.

Après les discours de M. Adrien Mithouard et de M. Delanney, les chœurs de Mimi Pinson avec le concours de Mlle Brunlet, de l'Opéra-Comique, ont fait applaudir *la Chanson des Victoires*, composée pour la circonstance par M. Maurice Donnay, sur l'air du *Temps des Cerises*. Sous la conduite de M.

Gustave Charpentier, président de l'Œuvre et de M. Henry Lapauze, conservateur du Palais, les assistants visitèrent les salles d'exposition.

La Messe du Souvenir

Le 2 décembre, à Saint-Germain-des-Prés, les « Artistes catholiques des Beaux-Arts » ont fait célébrer une messe, dite « Messe du Souvenir » à la mémoire des artistes défunts et à l'intention de ceux qui sont glorieusement tombés au champ d'honneur.

S. E. le Cardinal Amette présidait la cérémonie et a donné l'absoute solennelle.

Devant le chœur s'élevait un catafalque décoré de guirlandes de laurier et de roses, et drapé de drapeaux tricolores.

Le Président de la République, le ministre de la Guerre, le gouverneur militaire de Paris s'étaient fait représenter par le colonel Portier, le général Niox et le capitaine G'Sell. M. Paul Deschanel et le ministre de la Marine s'étaient fait représenter. MM. Albert Besnard, Théodore Dubois, Verlet, René Bazin, Em. Faguet, H. Lavedan, Maurice Donnay, R. Doumic, Et. Lamy, Fr. Masson, Paladilhe, Bernier, Cormon, Humbert, J.-P. Laurens, Pascal, Gervex et Giraud, de l'Institut, MM. Forain, Geoffroy et Abel Truchet, MM^{mes} Dussane, Lherbay, Valpreux et M. Falconnier, de la Comédie Française, M^{lle} Henriette Renié, M. et M^{me} Paul Bazelaire, etc., assistaient à la cérémonie. La messe des morts a été dite par M. l'abbé Loutil (Pierre l'Ermite).

MM. Ch. M. Widor, L. Vierne et André Marchal se sont succédés au grand orgue ; l'orgue du chœur était tenu par M. Eugène Minard.

Les chants ont été exécutés « *a Capella* » par la Maîtrise de Sainte-Clotilde, la Manécanterie des Petits Chanteurs à la Croix de Bois et les Chœurs Grégoriens, sous la direction de M. Jules Meunier.

Le R. P. Sertillanges a prononcé un émouvant discours où il a dit superbement :

« Ceux qui meurent pour la France et selon Dieu nous auront fait de la beauté : cette beauté ne périra pas. La semence du sang prolifera dans l'École française ; de nouvelles sources jailliront ; de nouveaux horizons seront ouverts et de nouveaux domaines proposés.

Et notez-le bien, je ne songe pas, en parlant ainsi, à ce déluge de tableaux militaires, de chants patriotiques et d'allégories froides dont nous serons inondés. Cela, c'est le décor, ce sera bientôt l'ennui. Evitez-le, si vous le pouvez, après que la première soif de voir et d'entendre aura été satisfaite. Je regarde plus profond. Au delà des sujets, chose ba-